

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TITAN DEVELOPPEMENT HUMAIN 2023 (FR0013189412)

FIA soumis au droit français  
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

#### Capital non garanti en cours de vie et à l'échéance

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de permettre au porteur ayant souscrit des parts du FCP au plus tard le 04/11/2016 :

et ayant conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le 23 novembre 2023, de participer, à cette date, à la performance positive de l'OPC BNP Paribas Développement Humain (ci-après le « Fonds Sous-jacent »), en contrepartie d'un plafonnement de la performance du FCP à 50% à la Date d'Echéance (correspondant à un taux de rendement actuariel annualisé maximum du FCP de 5,92%) et d'un risque de perte de son capital net investi (ci-après « Capital Net Investi ») en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50 (ci-après l'« Indice »), selon les conditions ci-dessous :

En cas de baisse de l'Indice de plus de 40%, le porteur subira, à la Date d'Echéance, une perte en capital égale à l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, soit une perte de plus de 40% pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Net Investi (voir section « caractéristiques essentielles du FCP »),

Sinon, dans tous les autres cas (hausse, stabilité ou baisse de l'Indice jusqu'à 40% inclus), le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance d'une valeur liquidative au minimum égale à : la Valeur Liquidative de Référence augmentée de l'intégralité de la performance positive du Fonds Sous-jacent, avec un maximum de 50%. La performance du FCP à la Date d'Echéance est ainsi limitée à 50%, soit un taux de rendement actuariel annualisé (ci-après « TRAA ») maximum du FCP de 5,92%.

Le Fonds Sous-jacent et l'Indice présentant une importante corrélation historique, il est probable qu'en cas de baisse de l'Indice, le Fonds Sous-jacent puisse baisser dans des proportions similaires. Si la performance du Fonds Sous-jacent est négative, elle sera considérée comme nulle.

**Les performances de l'Indice et du Fonds Sous-jacent sont calculées le 08/11/2023 par rapport à leurs niveaux respectifs du 08/11/2016.**

**Le FCP TITAN DEVELOPPEMENT HUMAIN 2023 n'investit pas lui-même directement dans les titres d'émetteurs en lien avec le développement humain et qui intègrent dans leur fonctionnement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et n'applique donc pas directement une stratégie ISR (« Investissement Socialement Responsable »). Il s'agit d'un fonds à formule dont le résultat de la formule peut être lié, sous certaines conditions, à la performance du Fonds Sous-jacent BNP Paribas Développement Humain qui lui, met en œuvre cette stratégie ISR. Dans certaines conditions, le résultat de la formule peut être totalement indépendant de l'évolution du Fonds Sous-jacent BNP Paribas Développement Humain.**

#### Rappel de la stratégie du Fonds Sous-jacent BNP Paribas Développement Humain :

*Le Fonds Sous-jacent, suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) selon une approche thématique. Il bénéficie du label ISR. La stratégie d'investissement repose sur une gestion active fondée sur une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs au sein d'un univers d'actions européennes. Celui-ci, défini en amont de l'analyse financière, est réalisé sur la base d'une analyse purement extra-financière.*

*Le Fonds Sous-jacent investit dans des actions de sociétés européennes offrant des produits et services qui contribuent à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains liés à l'augmentation de la population mondiale, la pauvreté et l'accès aux besoins vitaux, mais également aux nouveaux enjeux sociaux de santé publique, vieillissement, urbanisation rapide et développement socio-économique durable.*

*L'analyse extra-financière consiste à intégrer une approche ISR dans la sélection des titres. Pour pouvoir être retenues en portefeuille, les entreprises doivent respecter les standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) suivants : respect des politiques sectorielles sur activités controversées, exclusion des entreprises qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exclusion des entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie. Pour l'analyse des pratiques ESG des entreprises, la méthode d'évaluation est réalisée par une équipe spécialisée, sur la base de critères (non exhaustifs) environnementaux (tels que le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre), sociaux (tels que la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation et les rémunérations) et de gouvernance (tels que l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale et le respect du droit des actionnaires minoritaires).*

*Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. A la suite de cette analyse, le FCP applique l'approche en amélioration de note selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice composite 80% MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) + 20% MSCI Europe ex-EMU (dividendes nets réinvestis), après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur de référence. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds Sous-jacent.*

*Principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.*

*Le Fonds Sous-jacent investit dans des sociétés européennes offrant des produits et services qui contribuent à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains liés à l'augmentation de la population mondiale ainsi qu'aux nouveaux enjeux sociaux de santé publique, au vieillissement, à l'urbanisation rapide et au développement socio-économique durable, à hauteur d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires. Les sociétés faisant partie de l'univers d'investissement sont*

*analysées selon des modèles de valorisation et d'analyse fondamentale permettant d'identifier des titres de qualité en termes de rentabilité, de santé financière, de qualité du management et de lisibilité de la stratégie.*

**Caractéristiques essentielles du FCP :** La Valeur Liquidative de Référence ou VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions centralisées à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'au 04/11/2016 inclus jusqu'à 13 heures, heure de Paris, les souscriptions étant retenues pour leur montant, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, et déduction faite, le cas échéant, des frais propres au cadre d'investissement dans le FCP. Le Capital Net Investi est défini comme l'investissement initial du porteur, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, et déduction faite, le cas échéant, des frais propres au cadre d'investissement dans le FCP.

#### Avantages de la formule :

- Dans certaines conditions, le résultat de la formule est lié à la performance du Fonds Sous-jacent BNP Paribas Développement Humain, auquel le FCP TITAN DEVELOPPEMENT HUMAIN 2023 s'expose de façon indirecte. Le Fonds sous-jacent BNP Paribas Développement Humain a pour objectif la valorisation de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions de sociétés européennes offrant des produits et services qui contribuent à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains liés à l'augmentation de la population mondiale, la pauvreté et l'accès aux besoins vitaux, mais également aux nouveaux enjeux sociaux de santé publique, vieillissement, urbanisation rapide et développement socio-économique durable.

- Le porteur profite des dividendes liés aux actions composant l'OPC BNP Paribas Développement Humain, tout particulièrement dans le cas où sa performance, calculée entre le 08/11/2016 et le 08/11/2023, est positive, et à condition que l'indice Euro Stoxx 50 soit stable ou en hausse, ou qu'il n'ait pas baissé de plus de 40% (inclus) sur la même période.

- A la date d'échéance :

\* Le porteur bénéficie d'une participation de l'intégralité de la hausse du Fonds Sous-jacent, calculée entre le 08/11/2016 et le 08/11/2023, plafonné à 50% (correspondant à un TRAA maximum de 5,92%), à condition que l'indice Euro Stoxx 50 soit stable ou en hausse, ou qu'il n'ait pas baissé de plus de 40% (inclus) sur la même période. Si le 08/11/2023, la valeur liquidative de BNP Paribas Développement Humain est en baisse par rapport à son niveau du 8/11/2016, sa performance négative sera considérée nulle.



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

L'investisseur durable d'un monde qui change

\* Si le 08/11/2023, la baisse de l'indice Euro Stoxx 50 est comprise entre 0% et 40%, le porteur récupère au minimum son Capital Net Investi à la Date d'Echéance, ce dernier sera augmenté de l'intégralité de la performance de l'OPC BNP Paribas Développement Humain à cette date, plafonné à 50% (correspondant à un TRAA maximum de 5,92%), si cette performance est positive.

#### Inconvénients de la formule :

-Le FCP TITAN DEVELOPPEMENT HUMAIN 2023 n'applique pas directement une stratégie ISR (« Investissement Socialement Responsable »). Il n'investit pas lui-même dans les titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »).  
-Le résultat de la formule ne s'applique qu'aux porteurs ayant souscrit leurs parts avant le 08/11/2016 à 13 heures (heure de Paris) et les ayant conservées jusqu'à la Date d'Echéance.

-En investissant dans ce FCP, le porteur s'expose à un risque de perte en capital si l'indice Euro Stoxx 50 subit une perte de plus de 40% le 08/11/2023 par rapport à son niveau du 08/11/2016. Dans ce cas, la Valeur Liquidative du FCP à la Date d'Echéance sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, ce qui correspond à une perte en capital de plus de 40% (soit un TRAA inférieur à -6,99%), pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Net Investi.

-Le Fonds Sous-jacent et l'Indice présentent une importante corrélation historique. De ce fait, il est probable qu'en cas de baisse éventuelle de l'Indice, le Fonds Sous-jacent puisse baisser dans des proportions similaires. Une éventuelle baisse de l'Indice comprise entre 0% et 40% observée le 08/11/2023 par rapport à son niveau du 08/11/2016, entraînerait probablement une Performance Finale nulle (si la performance du Fonds Sous-jacent est négative, elle est considérée comme nulle).

-A la date d'échéance :

\* En cas de baisse de l'Indice de plus de 40% observée le 08/11/2023 par rapport à son niveau du 08/11/2016, le Capital Net Investi n'est pas garanti le 08/11/2023. La valeur liquidative du FCP à la Date d'Echéance serait alors égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'indice Euro Stoxx 50, ce qui correspond à une perte du Capital Net Investi de plus de 40% pouvant aller jusqu'à la totalité du Capital Net Investi (soit un TRAA compris entre -6,99% et -100% dans le cas où le niveau de l'Indice serait de zéro). Dans ces conditions, le résultat de la formule du FCP TITAN DEVELOPPEMENT HUMAIN 2023 est totalement indépendant de l'évolution du Fonds Sous-jacent BNP Paribas Développement Humain.

\* La performance du FCP à la Date d'Echéance est plafonnée à 50%, soit un rendement actuariel annuel brut maximum de 5,92%.

\* Dans le cas où la performance de l'Indice et celle du Fonds Sous-jacent n'évolueraient pas dans le même sens, il existe pour le porteur d'une part un risque de perte en capital lié à la performance négative de l'Indice au-delà de -40% malgré une éventuelle performance positive du Fonds Sous-jacent sur la même période, d'autre part un risque de performance nulle à la Date d'Echéance en cas de performance négative du Fonds Sous-jacent malgré une hausse ou une baisse de l'Indice sur la même période jusqu'à -40% et qui peut être inférieure à celle du Fonds Sous-jacent.

Affectation des sommes distribuables : résultats nets : capitalisation – plus-values nettes réalisées : capitalisation.

**Autres informations :** Durée minimum de placement recommandée : 7 ans et 15 jours. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'échéance : 23/11/2023.

- Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir de la création du FCP et jusqu'au 04/11/2016 inclus à 13 heures (heure de Paris).

- Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 23/11/2023, se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.

## Profil de risque et de rendement

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifie la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque Lié aux instruments dérivés :** L'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

## Scénarios

Les scénarios décrits ci-dessous ont vocation à illustrer le comportement du FCP et ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait se passer. Les scénarios représentés peuvent ne pas avoir la même probabilité d'occurrence.



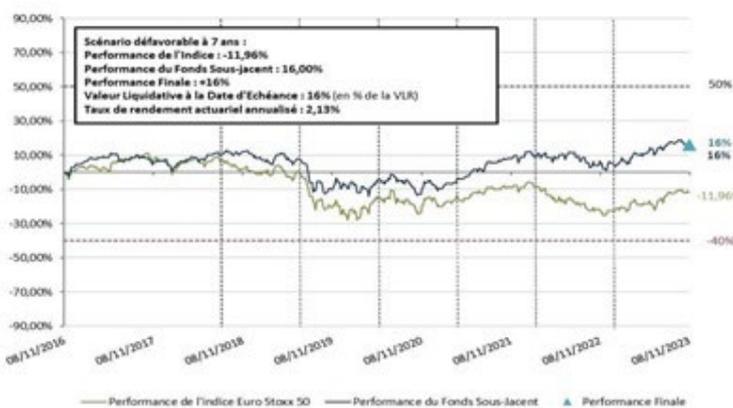
### Scénario défavorable à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché fortement baissier à horizon 7 ans pour l'indice Euro Stoxx 50 et en hausse modérée pour le Fonds Sous-jacent sur la même période.

A la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est négative et égale à -58,19% : la baisse de l'Indice étant supérieure à 40%, la Valeur Liquidative de Référence est diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, quelle que soit la performance du Fonds Sous-jacent. La Performance Finale est ainsi égale à -58,19% et le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 41,81% de la VLR, soit un rendement actuariel de -11,64%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 23 novembre 2023 serait égale à 41,81 euros, soit une perte de 58,19%.



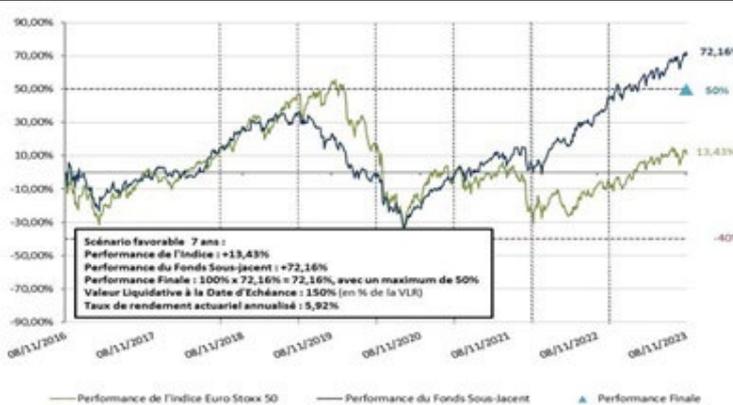


### Scénario Intermédiaire à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché modérément haussier à horizon 7 ans pour le Fonds Sous-jacent et légèrement baissier pour l'Indice sur la même période.

À la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est négative et égale à -11,96% et la performance du Fonds Sous-jacent est de 16%. L'Indice n'ayant pas baissé de plus de 40%, la Valeur Liquidative de Référence est augmentée de l'intégralité de la performance positive du Fonds Sous-jacent, le plafond de 50% de performance ne s'appliquant pas dans ce cas. La Performance Finale est ainsi égale à 16%, et le porteur récupère à la Date d'Échéance une valeur liquidative égale à 116% de la VLR, soit un rendement actuariel de 2,13%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du FCP le 23 novembre 2023 serait égale à 116 euros.



### Scénario favorable à 7 ans:

Cette hypothèse correspond à un marché haussier pour l'Indice et le Fonds Sous-jacent à horizon 7 ans.

À la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est positive et égale à 13,43% et la performance du Fonds Sous-jacent est de 72,16%. L'Indice n'ayant pas baissé de plus de 40%, la Valeur Liquidative de Référence est augmentée de l'intégralité de la performance positive du Fonds Sous-jacent sans pouvoir dépasser 50%. La Performance Finale est ainsi égale à 50% et le porteur récupère à la Date d'Échéance une valeur liquidative égale à 150% de la VLR, soit un rendement actuariel de 5,92%.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du FCP le 23 novembre 2023 serait égale à 150%.

## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,06% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur une estimation du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 juillet 2023.

